

LA PAIE DANS LES ENTREPRISES DU BATIMENT

PROGRAMME

Durée : 14 heure(s) sur 2 jour(s)

Compréhension et analyse de la feuille de paie.

Mentions obligatoires du bulletin de paie.

Classification (ouvriers, ETAM, IAC et cadres) :

- Convention collective et coefficients et salaire minimum.

Les bases de la rémunération :

- salaire de base,
- heures supplémentaires,
- heures complémentaires.

Rémunération spécifique :

- travail de nuit, astreinte...

Réglementation des frais professionnels et indemnités conventionnelles dans le bâtiment :

- indemnités panier,
- indemnités de trajet,
- indemnités de transport,
- indemnités de grands déplacements,

Gérer les absences (arrêts de travail, congés)

Calculer les bases de cotisations sociales et les réductions de charges :

- Abattement spécifique de 10 % et application
- Proratisation de plafond
- Bases de calcul : CSG/CRFS, Caisse de congés payés etc...
- Réductions de cotisations (Fillon, heures supplémentaires, ...)

Application et calcul de la paie.

Cas particuliers (chômage partiel, accident de travail...).

■ PUBLIC

Tous corps d'état

■ PRE-REQUIS

■ EVALUATION

Attestation de fin de formation

■ OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, le stagiaire doit être capable de comprendre les principes juridiques et sociaux liés à l'établissement de la paie et des charges sociales du secteur du BTP.

■ METHODES

Remise d'un support de formation; Exercices de mise en situation et études de cas.